

TERMES DE REFERENCE

PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)

Recrutement d'un conseiller juridique ad hoc pour le MPEMi spécialisé dans le développement des hydrocarbures

I. CONTEXTE

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique.

Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal.

L'Accord de Coopération Inter-États entre la Mauritanie et le Sénégal (ACI) et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés en décembre 2018 ce qui a permis aux opérateurs de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase 1 du projet GTA.

D'autres part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de sélectionner un consultant individuel pour conseiller le MPEMi sur tous les aspects juridiques rencontrés dans le cadre de développement des projets d'hydrocarbures selon les besoins ad hoc du MPEMi, identifiés au cours de l'avancement desdits projets.

III. MISSIONS/ACTIVITES

Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, Consultant devra réaliser les activités et tâches suivantes :

- Fournir des avis, des conseils et des notes juridiques à la demande du MPEMi
- Revoir l'ensemble des accords nécessaires à la réalisation des projets pétroliers et gaziers
- Identifier les éventuels risques juridiques importants qui pourraient avoir un impact négatif sur projets pétroliers et gaziers
- Identifier les éventuels points juridiques importants qui pourraient avoir un impact sur la bancabilité des projets pétroliers et gaziers
- Identifier le cas échéant les aspects à négocier pour défendre les intérêts de la Mauritanie des projets d'hydrocarbures
- Veiller à la conformité des accords mis en place pour la réalisation des projets d'hydrocarbures avec l'esprit des politiques, lois et règlements de la Mauritanie
- Fournir des avis juridiques sur toutes les lois, règlements et accords nécessaires pour l'exécution des projets d'hydrocarbures
- Formuler des avis pour la mise en place de textes ou de modifications de textes législatifs ou réglementaires afin de permettre la bonne négociation des accords de développement des projets d'hydrocarbures
- Renforcer les capacités juridiques et de négociation des membres de l'Unité juridique au sein du MPEMi pour permettre la bonne négociation des accords de développement des projets d'hydrocarbures

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- **Calendrier**

L'exécution de cette mission commencera dès la notification faite par le Client au Consultant de commencer à fournir les Services et s'étalera sur une durée de trois (3) années. Tout service exécuté par le Consultant au titre de la présente mission devra être demandé au préalable par le MPEMi par un ordre de service délivré à cet effet.

- **Livrables**

Les livrables attendus pour de la présente mission correspondent à :

- Avis et notes juridiques
- Etude et examen de toute question d'ordre juridique liée aux projets d'hydrocarbures

V. COMPETENCES ET PROFILS MINIMUM REQUIS

Le Consultant doit disposer d'une solide expérience dans le domaine juridique et en particulier dans le cadre juridique et contractuel des projets pétroliers et gaziers. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :

- Avoir un diplôme d'études supérieures en droit;
- 15 ans d'expérience dans le domaine de l'industrie pétrolière ou gazière ;

- Avoir réalisé aux moins deux missions similaires au cours des 10 dernières années, certifiées par les clients.

VI. RÉMUNÉRATION ET DEPENSES REMBOURSABLES

Les activités liées à cette mission seront rémunérées au temps passé : le Client réglera au Consultant :

- (i) la rémunération déterminée sur la base du temps effectivement consacré par le Consultant à l'exécution des Services après la Date de Commencement des Services ou toute autre date dont les Parties auront convenu par écrit,
- (ii) les dépenses remboursables effectivement encourues par le Consultant pour l'exécution des Services

VII. MODALITES D'EXECUTION

- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de cette mission ;
- le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;
- Tous les livrables fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis aux MPEMi et seront considérés comme une propriété pour cette institution.
- Il n'y a pas d'installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.

VIII. DISPOSITIONS GENERALES

- L'assistance, les avis, études et notes objet des présent Termes de Références seront fournis dans le cadre d'un contrat à rémunération au temps passé, sur la base des relevés du temps effectivement passé fournis par le Consultant.
- Les autres dépenses encourues par le Consultant lui seront payées comme dépenses remboursables documentées
- Les livrables devront être en français et le Consultant devra parler couramment le français et anglais ;

IX. CONFLIT D'INTERETS

Le Consultant est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

X. CONFIDENTIALITE

Le Matériel : Le Consultant, s'engage à ne divulguer aucune information portée à sa connaissance, directement ou indirectement, par le MPEMi. Le Consultant utilisera le Matériel exclusivement dans le cadre de la préparation des livrables relatifs à la présente mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public. Le Consultant ne donnera accès au Matériel à d'autres personnes qu'en cas de nécessité de travail dans le cadre de son contrat. Le consultant informera explicitement ces personnes de la nature confidentielle du Matériel et, les soumettra aux obligations de confidentialité contenues dans les présents termes de référence.

XI. DUREE et volume Estimés DE LA MISSION

Le volume de travail de la mission est estimé à 120 hommes-jours sur 3 ans.